

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-143

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,

Afin de garantir la sécurité des travaux de nettoyage des fils d'eau de la rue de Cassel, avenue Leclerc et rue de Bergues à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit à tous véhicules :

- Côté impair rue de Cassel et avenue Leclerc (depuis les ateliers municipaux jusqu'à l'église) : les lundi 15 et mardi 16 juillet 2024 de 7h à 17h ;
- Côté pair rue de Bergues du 2 au 28 et devant chez MMA : le mardi 16 juillet 2024 de 7h à 17h ;
- Côté pair rue de Cassel et avenue Leclerc (depuis l'entrée du lotissement du Steen Hoeck jusqu'à la rue de l'église) : les jeudi 18 et vendredi 19 juillet 2024 de 7h à 17h ;
- Côté impair rue de Bergues du n°1 au 23 : le vendredi 19 juillet 2024 de 7h à 17h ;

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par les services Techniques de la commune.

**ARTICLE 3 :** Tous les véhicules en infractions sont considérés en stationnement gênant (R417-10 du Code de la route) et pourront être enlevés aux frais de leurs propriétaires.

**ARTICLE 4 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera affiché et transmis aux riverains et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Fait à WORMHOUT, le 05/07/2024



Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 05/07/2024

Le Maire,  
David CALCOEN



Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
Florence DEHOND

Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
Florence DEHOND